

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet parc éolien Futures Energies Mayenne Ouest

De : Dominique TAUVERON <

Date : 18/07/2023 14:52

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Je sous-signé Dominique TAUVERON, né le 15/08/1950, demeurant au manoir des Papinais à Gennes sur Glaize (53200 Gennes- Longuefuye) par la présente porte à la connaissance de M. le Commissaire enquêteur les observations suivantes à l'appui de mon opposition totale au projet de construction de parcs éoliens par la société " Futures Energies Mayenne Ouest " sur les communes d'Azé (Château-Gontier), Gennes-sur-Glaize (Gennes-Longuefuye), Saint-Denis d'Anjou et Bouère .

1- Pollution visuelle et non respect des paysages et de l'environnement champêtre de cette région rurale et pittoresque:

La multiplication des champs éoliens dans la région rends cette atteinte de plus en plus inacceptable.

Au surplus en ce qui me concerne directement j'apercevrai en plein de chez moi (ma demeure est situé à 2km de Gennes sur Glaize sur la D15 en direction de Bierné) le champ d'éoliennes construit sur le territoire de la commune. Je verrai probablement aussi celles implantées sur St Denis d'Anjou alors que je vois déjà celles implantées à 10 km au Buret.

Il existe bon nombre demeures/ monuments classés monument historiques , ou Inscrits à l'Inventaire supplémentaire dans tout ce secteur : pas une (hormis apparemment le château de Vaux sur la route Bierné - Miré) n'a bénéficié d'une information particulière ni d'une étude d'impact , notamment ceux qui sont classés, et en tout cas pas ma demeure qui bénéficie du Label du Patrimoine, décerné par la Fondation du Patrimoine .

2- Pollution des sols .

Aucune obligation de remise en état des sols par la société d'exploitation après le démantèlement des éoliennes arrivées en fin de vie : les socles de plusieurs centaines de m3 de béton sur lesquels seront élevés les mâts resteront enfouis dans la terre

(contrairement aux obligations de remise en état incombant aux exploitants de carrière, lesquels pour garantir leur solvabilité en fin de concession doivent produire des cautions bancaires)

3- Nuisances sonores rémanentes et dangers prouvés pour l'avifaune

4- En contrepartie de toutes ces nuisances : efficacité très limité de ces éoliennes pour la production en continue d'électricité

5- Rentabilité économique plus qu' incertaine pour la collectivité : sans les subventions étatiques de toutes sortes tant au niveau de la construction que de l'exploitation , les exploitants ne seraient pas bénéficiaires si un prix de revente élevé de l'électricité produite ne leur était pas garanti à long terme par l'Etat , subventions indirectes financées par les usagers du service public de l'électricité via le prélèvement de la CSPE sur chacune de leurs factures d'électricité.

Pour ces motifs résumés je renouvelle à M. le Commissaire enquêteur mon opposition ferme

et définitive à ces projets éoliens sur l'emprise des communes précitées.

Pour valoir ce que de droit.

Fait aux Papinai ce 18 juillet 2023 à 14h50

Dominique Tauveron